

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024**

**Délibération n° 2024\_045**  
**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CONTROLE Z - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 40**

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN.

**SECRETARE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL**

Monsieur Jean-Charles ASTIER, Conseiller municipal Délégué à la Jeunesse et aux Relations avec le mouvement sportif, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac encourage la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la responsabilisation des jeunes. En ce sens, le Bureau Info Jeunes de Mérignac a obtenu en 2021 le renouvellement de la labellisation pour l'accueil et le soutien à l'envoi dans le cadre du Corps Européen de Solidarité. Le Bureau Info Jeunes, par le pôle Europe – International, informe les jeunes des possibilités de départ à l'étranger et met en place des actions de mobilité internationale.

Dans une société divisée par les différences, où l'Europe est perçue comme éloignée du quotidien des citoyens, le rapprochement des populations via des actions concrètes est un réel vecteur de tolérance, de compréhension mutuelle et d'appartenance à l'Europe, d'autant plus en cette année d'élections européennes.

Le service jeunesse, via l'IMPACT et le programme ERASMUS + Jeunesse, permet aux jeunes de découvrir les institutions européennes en se rendant notamment en février 2024 au parlement de Strasbourg.

Le service jeunesse mobilise les jeunes de la commune aux enjeux politiques de demain et notamment face aux défis sociétaux en développant l'implication et la participation des jeunes avec un mot d'ordre « L'important c'est de participer » et :

- inciter les jeunes à s'engager de quelque manière que ce soit et de les inviter à prendre part au vote aux élections européennes
- prendre part à des actions et des mobilisations sur des sujets sociétaux d'envergure (LGBTQ+, homophobie, climat, harcèlement scolaire),
- promouvoir les valeurs européennes et les valeurs de l'olympisme auprès des jeunes avec différents outils numériques (blogs, podcasts, expositions, revue journalistique, concerts participatifs, tournois, journée festive et de lutte...).

L'association contrôle Z Nouvelle Aquitaine, agréée Jeunesse Education Populaire, est un partenaire privilégié des acteurs jeunesse municipaux puisqu'elle propose une expertise concernant l'aide à la conception et à la réalisation de projets européens, en étant structure d'envoi pour le service volontaire européen et en organisant des séjours et des échanges de jeunes en Europe.

En complément de cette expertise concernant les séjours et échanges européens, cette association réalise et coordonne des projets audiovisuels avec les jeunes (courts métrages, clips, documentaires, podcasts) afin de favoriser des actions de prévention mais aussi leur ouverture culturelle, ou encore leur insertion sociale.

Elle est par ailleurs un partenaire des Pôles de Coopération Territoriale Jeunesse de Bordeaux nord puisqu'elle a ses bureaux au sein de la Résidence Habitat Jeunes du Levain. Elle est donc un acteur essentiel en vue de développer notamment des entreprises de coopération jeunesse.

Engagée dans l'éducation au numérique et à l'usage raisonné des réseaux sociaux, elle contribue pleinement aux objectifs du dispositif des vacances apprenantes coordonné au sein du Service Jeunesse, Réussite Educative et Parentalité.

L'ensemble des actions portées par l'association contrôle Z Nouvelle Aquitaine se traduit pour la Ville de Mérignac par des prestations rémunérées et des actions pour lesquelles la Ville apporte un soutien financier. Le coût total de ces actions est de 17 000 euros et se décompose de la façon suivante :

Les prestations :

Activité	Montant
Films et affiches contre le harcèlement scolaire	3 200 €
Forum santé (usage des réseaux)	1 000 €
Vacances apprenantes	4 000 €
Impact accompagnement jeunes vidéo-photo-podcasts	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 200 €</b>

Le soutien financier :

Activité	Montant
Echange européen durant quartier libre	5 000 €
Echanges européens (Allemagne, etc.)	2 800 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 800 €</b>

Les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 28 mars 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

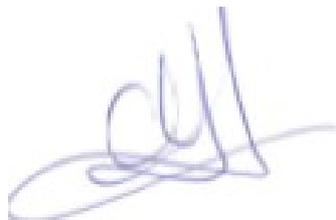
**ARTICLE 1 :** d'approuver les termes de la convention de partenariat telle que proposée ci-joint ;

**ARTICLE 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à engager tous les actes se référant à ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 8 avril 2024



**Patricia NEDEL**  
Secrétaire de séance



**Pour le Maire**  
Par délégation  
**Thierry TRIJOULET**  
Premier Adjoint

Envoyé en préfecture le 09/04/2024  
Reçu en préfecture le 09/04/2024  
Publié le 09/04/24  
ID 033-213302813-20240408-3696-DE-1-1

*Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*